

Règlement du jeu-concours Instagram Exposition Digital Floralia

Article 1 : Préambule

Les Musées d'Angers organisent, dans le cadre de l'exposition *Digital Floralia*, un jeu-concours (ci-après dénommé « concours »), qui sera lancé sur le compte Instagram des Musées d'Angers le lundi 12 janvier 2026 à 18h00.

Ce concours n'est ni associé à la société Meta, ni géré ou sponsorisé ou parrainé par cette société.

Article 2 : Conditions de participations

Le concours s'adresse à toute personne physique, majeure ou mineure (la participation d'une personne mineure se fait sous l'entièvre responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale). Sont exclus du concours le personnel des Musées d'Angers, les membres de leur famille, ainsi que leur conjoint. Il n'est autorisé qu'une seule participation par participant.

Les participants doivent être titulaires d'un compte, durant toute la durée de l'opération, sur le site www.instagram.com.

Article 3 : Déroulement des jeux-concours

Le fuseau horaire applicable est UTC+1 (heure de Paris). Toute participation après la date de fin mentionnée ci-dessous sera considérée comme nulle.

Le concours se déroulera sur https://www.instagram.com/musees_angers/ du lundi 12 janvier 2026 à partir de 18h00 (date de début) au mercredi 14 janvier 2026 à 18h00 (date de fin).

Pour participer au concours, les participants doivent suivre le compte Instagram @musees_angers et @miguel_chevalier, « liker » (cliquer j'aime) la publication relative au concours et y identifier deux personnes en commentaire.

Pour que la participation soit prise en compte, le commentaire doit être publié et visible de tous pendant la période décrite ci-dessus.

Article 4 : Détermination des gagnants

Un tirage au sort sera effectué au plus tard sept jours ouvrés après la date de fin du concours (soit au maximum le vendredi 23 janvier 2026 à 18h00).

Un gagnant sera ainsi désigné.

Article 5 : Définition des lots

La responsabilité des Musées d'Angers se limite à la seule offre du lot et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir à l'occasion de son acheminement et de son utilisation. Le lot ne pourra être échangé contre leur valeur monétaire.

Lot pour le participant ayant été tiré au sort :

- 1 catalogue dédicacé par Miguel Chevalier, d'une valeur de 29,00€ TTC ;
- 4 carnets, d'une valeur totale de 22,00€ TTC ;
- 4 magnets, d'une valeur totale de 18,00€ TTC ;
- 1 totebag, d'une valeur de 14,50€ TTC ;
- 7 cartes postales, d'une valeur totale de 10,00€ TTC ;
- 1 flipbook, d'une valeur de 6,50€ TTC ;

- 1 cahier de coloriages, d'une valeur de 6,00€ TTC ;
- 1 affiche, d'une valeur de 3,00€ TTC ;

Article 6 : Remise des lots

Les Musées d'Angers prendront contact avec le gagnant désigné via commentaire et/ou message privé sur Instagram. Le gagnant pourra se présenter à la Librairie-boutique du Musée des Beaux-arts d'Angers (14 rue du Musée - 49100 Angers) pour retirer son lot.

Si trois mois après l'annonce des résultats le gagnant ne s'est ni manifesté, ni présenté pour retirer son lot, celui-ci sera conservé par les Musées d'Angers et pourra être utilisé dans le cadre d'opérations ultérieurs.

Article 7 : Informations diverses

Les intitulés et/ou noms des comptes participants sont indispensables au traitement des participations.

Par ailleurs, le gagnant du concours accepte que son nom soit publié sur les publications relatives au concours, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer.

La responsabilité des Musées d'Angers ne saurait être engagée si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le concours. Néanmoins les Musées d'Angers s'engagent à en informer les utilisateurs sur Instagram et son site internet.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, ainsi que de celui d'obtenir la rectification ou la suppression des données inexactes et de vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès de : Musées d'Angers - Librairie boutique - 14 rue du Musée - 49100 Angers

La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve de ce règlement. Le non-respect des conditions de participations ou des conditions générales des sociétés Meta et Instagram et des lois applicables entraînera la nullité de la participation.

Le présent règlement est exclusivement soumis à la législation française.

Le règlement du jeu est disponible sur le site <https://musees.angers.fr/infos-pratiques/librairie-boutique/index.html> et peut être également adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande. Cette demande devra être adressée à :
Musées d'Angers - Librairie boutique - 14 rue du Musée - 49100 Angers